

CONCEPT SOCIO-EDUCATIF



Novembre 2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
SITUATION INITIALE	2
1 L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE	2
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE.....	2
ORGANISATION DE L'ÉQUIPE	2
RÔLE DE LA RESPONSABLE	3
2 POSITION SOCIO-ÉDUCATIVE DE L'AES « L'ATTRAPE »	3
LE FIL ROUGE.....	3
LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	4
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT.....	4
LES ACTIVITÉS DURANT LA PÉRIODE SCOLAIRE	5
LE VIVRE ENSEMBLE	5
LES PARENTS	6
3 AU SEIN DE L'ACCUEIL.....	7
DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ATTRAPE DURANT LA PÉRIODE SCOLAIRE	7
LES REPAS DURANT LA PÉRIODE SCOLAIRE.....	9
HYGIENE ET SANTÉ.....	10
URGENCE.....	11
LA CONFIDENTIALITE.....	11
REFLEXION	12
4 AES VACANCES.....	13
DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ATTRAPE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.....	13
LES REPAS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.....	14
LES ACTIVITÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES	15
5 DIVERS.....	16
FORMATION CONTINUE	16
ANNEXES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

INTRODUCTION

SITUATION INITIALE

L'Attrape est un accueil extrascolaire (AES) situé dans le village de Villaz-St-Pierre. Les enfants de l'école primaire de la Commune de Villaz peuvent en bénéficier ainsi que des enfants d'autres communes durant les vacances scolaires.

Le Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg (SEJ) a délivré une autorisation permettant d'accueillir un maximum de 33 personnes (enfants et personnel éducatif compris).

La structure est gérée par la Commune de Villaz. La Conseillère communale en charge de l'accueil extrascolaire ainsi que la Responsable de l'AES organisent la gestion de l'accueil.

Le règlement communal a été accepté en assemblée communale le 10 décembre 2020. Le règlement d'application a été approuvé le 6 septembre 2021 en séance du Conseil communal. Il a été mis à jour et approuvé le 28 février 2022 en séance du Conseil communal ainsi que le 18 novembre 2024.

L'AES est destiné aux enfants scolarisés allant de la 1H à la 8H, soit des enfants de 4 à 13 ans. Il les prend en charge en dehors des heures d'école, selon la demande des parents. Il est ouvert par unité. L'horaire pour l'année scolaire se trouve en annexe.

1 L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe est composée :

- de la Responsable de l'AES
- des personnes formées dans le domaine social (intervenantes en AES, éducatrices, ASE)
- des auxiliaires (qui n'ont pas l'autorisation d'encadrer seules les enfants)

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

L'équipe se réunit une fois par mois lors d'un colloque pour discuter de l'organisation et la prise en charge des enfants. Ces colloques ont pour but d'échanger sur divers projets, de transmettre des d'informations entre la Commune et la structure ainsi qu'entre toute l'équipe.

L'équipe échange également régulièrement sur différents thèmes et activités à mettre en place durant l'année.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

RÔLE DE LA RESPONSABLE

La Responsable fait le lien entre l'équipe éducative, les parents et la Conseillère communale en charge de l'AES.

Pour garantir le bon fonctionnement de l'accueil, le cahier des charges de la Responsable a été établi par la Commune de Villaz. Elle doit accomplir des tâches administratives et collaborer étroitement avec le personnel administratif communal.

Son rôle est d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation quotidienne. Elle veille au respect des mesures appliquées par l'équipe éducative. Elle maintient une ambiance de travail constructive, conviviale et positive.

Elle est chargée de former une suppléante qui pourra assurer le bon fonctionnement des tâches en son absence et à qui elle pourra déléguer quelques tâches en cas de besoin.

La Responsable peut être amenée à collaborer avec l'école primaire pour divers sujets. Elle peut prendre contact directement avec le directeur de l'école ou avec les enseignants. Elle doit veiller à ce que les informations venant de l'école puissent être transmises à l'équipe. Elle pourra être amenée à participer à des réseaux.

2 POSITION SOCIO-ÉDUCATIVE DE L'AES

« L'ATTRAPE »

LE FIL ROUGE

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale. Il veille à la sécurité physique, morale et émotionnelle des enfants et favorise leur épanouissement en encourageant et en soutenant leur autonomie et l'estime de soi.

Le personnel sera attentif à ce que l'inclusion en tant que valeur puisse permettre à tous les enfants, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur situation d'handicap de pouvoir participer activement à la vie sociale de l'AES.

L'équipe éducative s'appuie sur ce concept socio-éducatif dans la prise en charge des enfants. Il est un fil conducteur qui permet de poser des repères et de mettre des mots sur la pratique professionnelle.

Il a pour but d'aider à mettre en place un cadre et des règles de vie afin que chaque enfant puisse trouver sa place et accroître ses propres capacités dans un environnement sécurisant.

Il est amené à être mis à jour à chaque fois que l'équipe éducative le souhaite.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le rôle de l'équipe est de :

- Veiller au bon fonctionnement de l'AES
- Répondre aux besoins essentiels de chaque enfant
- Respecter chaque enfant sans faire de distinction sociale et culturelle
- Favoriser et développer l'autonomie ainsi que l'entraide entre les enfants
- Faire respecter les règles de vie mises en place
- Apprendre aux enfants à respecter les locaux ainsi que le matériel mis à disposition
- Proposer des activités adéquates en fonction de l'âge et de la sensibilité de chacun sans les imposer
- Faire régner une bonne entente entre les enfants et le personnel encadrant
- Promouvoir positivement l'accueil
- Respecter et avoir une relation de confiance avec les parents ainsi qu'avec les interlocuteurs qui collaborent avec l'AES
- Assurer un suivi avec l'école et participer au réseau concernant un enfant si cela est demandé

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT

Il est très important que l'enfant se sente à l'aise lorsqu'il vient à L'Attrape.

Plusieurs espaces sont aménagés. Ils répondent aux besoins de jouer, de se reposer, d'explorer et de faire des activités ludiques et créatives.

Les enfants sont libres de faire les activités qu'ils désirent. Les intervenantes proposent des activités selon les divers âges et besoins des enfants mais sans les imposer.

Le jeu a de multiples bénéfices. Il permet à l'enfant de développer sa créativité, son intelligence, son imagination, sa communication verbale et non verbale ainsi que la collaboration avec ses pairs et le respect des règles.

Un coin repos est aménagé dans l'espace lecture où l'enfant a la possibilité, en cas de besoin, de se reposer sur un canapé.

Le personnel encadrant restera à l'écoute des besoins de l'enfant pour lui proposer des activités en fonction de ses désirs.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LES ACTIVITÉS DURANT LA PÉRIODE SCOLAIRE

Il est essentiel de ne pas oublier qu'après une matinée ou un après-midi d'école, l'enfant a un grand besoin de se défouler. En fonction de la météo, il est judicieux de pouvoir laisser les enfants jouer à l'extérieur, de préférence sur une place de jeux. Ils peuvent ainsi courir, sauter et parler fort sans que cela ne perturbe les autres enfants.

Lorsqu'un enfant a une envie d'un jeu ou qu'il demande à aller jouer dehors, tout est mis en place pour que l'équipe éducative puisse répondre au mieux à son désir. Si ce n'est pas possible dans un court délai, il sera proposé à l'enfant une solution alternative ou un report, voir avec un délai de quelques jours, le temps pour que le personnel mette en place son activité.

Parfois, un enfant demande à faire un jeu seul avec une éducatrice. Le personnel fait en sorte de réaliser au mieux son envie, car il est aussi primordial que l'enfant ressente que l'équipe éducative prenne en compte son besoin personnel. Cela permet également de créer un lien de confiance avec l'enfant en lui accordant du temps juste pour lui.

Les éducatrices veilleront à mettre à disposition du matériel pour que l'enfant puisse à sa convenance créer, inventer, jouer seul ou à plusieurs en toute sécurité.

LE VIVRE ENSEMBLE

L'accueil permet à l'enfant d'apprendre à avoir confiance en soi, à avoir une belle estime de lui-même et à accepter l'autre tel qu'il est avec ses défauts et qualités. Pour que cela puisse se réaliser, il est essentiel que l'équipe crée un climat de confiance et de respect autour des enfants.

L'enfant peut venir à l'accueil une seule fois dans l'année ou plusieurs fois dans la semaine. Il est important que tous s'y trouvent à l'aise. Pour cela, il est primordial que l'équipe donne des règles de vie et un cadre pour que l'enfant puisse apprendre, entre autres, la vie en communauté, le respect des autres et la solidarité.

Pour que chaque enfant trouve une place dans l'AES, les animatrices vont être attentives à proposer diverses activités où tous les enfants seront mélangés. Au travers d'un jeu tel que le loto, il sera demandé à chaque « grand » de s'occuper d'un plus petit qui ne connaît pas encore les nombres. Une complicité va pouvoir se créer et permettre une meilleure connaissance de l'autre. Des activités collectives (dessins, jeux ...) sont régulièrement proposées afin que chaque enfant se sente important et égal aux autres en apportant sa contribution à l'activité.

Grâce à ces liens créés, il sera alors plus facile à un « petit » d'aller demander de l'aide à un plus grand en cas de besoin. Une charte de vie est remise aux parents lors de l'inscription afin qu'ils prennent également connaissance des règles de vie à l'AES. Celles-ci sont régulièrement rediscutées avec les enfants et affichées à l'accueil.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LES PARENTS

Les parents inscrivent leur enfant selon les unités d'accueil qu'ils désirent. Lors de l'inscription, ils doivent fournir un dossier complet et le transmettre à la Commune de Villaz. Pour les vacances scolaires, une convention intercommunale régit le mode d'inscription des enfants. La commune de Villaz se charge de transmettre ensuite les dossiers à la Responsable de l'AES qui prendra en compte les indications des parents concernant l'enfant. En cas de nécessité, une adaptation peut être demandée par les parents. Cela se fait au cas par cas. Les parents peuvent prendre contact avec l'accueil pour une visite des locaux et rencontrer le personnel encadrant avant le début de la fréquentation.

La Responsable et les animatrices restent à disposition des parents en cas de questions sur le déroulement de la journée ou lors de soucis. Au besoin, les parents peuvent demander un entretien.

Il est demandé aux parents d'avertir l'accueil, le plus rapidement possible, de l'absence d'un enfant lorsqu'il est malade, en déplacement avec l'école ou autre.

Une bonne relation entre les parents et les animatrices est essentielle pour que le personnel éducatif puisse faire grandir les enfants tous ensemble dans un climat serein.

La Responsable prendra contact avec les parents pour un entretien en cas de problème de comportement ou autre concernant leur enfant. Elle peut faire appel à la Conseillère communale en charge de l'accueil extrascolaire pour la seconder lorsque la situation est délicate.

3 AU SEIN DE L'ACCUEIL

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ATTRAPE DURANT LA PERIODE SCOLAIRE

L'Attrape est ouverte par unité. Les ouvertures sont réévaluées chaque année selon les inscriptions.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	06h30 – 07h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 2	07h00-08h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 3	08h00-11h35 Alternance du matin	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé
Unité 4	11h35-13h35 Midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 5	13h35-15h15 Alternance de l'après-midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 6	15h15-17h00 Après-midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 7	17h00-17h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 8	17h30-18h00 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 9	18h00 -18h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

L'accueil des enfants se fait dès 6h30. Les parents amènent généralement l'enfant jusque dans le vestiaire et transmettent les informations ordinaires. Si l'enfant a déjà déjeuné, il peut s'occuper selon ses envies (jeux de société, jeux de construction, lecture, dessin, etc.).

À 7h45, pour les enfants ayant l'école, ils commencent à ranger et partent se préparer pour partir à l'école. L'intervenante accompagne les plus petits (1-2H) à l'arrêt de bus. Les plus grands se rendent seuls à l'école.

Pour les enfants inscrits à l'accueil durant l'unité 3, il est proposé des bricolages en fonction des thèmes décidés en colloque. Les thèmes suivent les saisons ou les différentes fêtes du calendrier. Les bricolages sont adaptés à l'âge des enfants.

Les enfants qui ne veulent pas participer aux activités créatrices peuvent jouer, lire ou dessiner librement. Durant la matinée, selon la météo, l'intervenante sortira pour que les enfants puissent prendre l'air et se défouler librement.

Dès la fin de la matinée et lorsque les enfants ayant terminé l'école arrivent pour l'unité 4, il est demandé qu'ils se lavent les mains. Ils peuvent ensuite jouer librement, manger, aller jouer sur la place de jeu ou à la salle de sport en fonction de la météo. Le déroulement du repas est détaillé dans le paragraphe repas.

À 13h15, les enfants doivent commencer à ranger les activités pour qu'ils puissent partir à l'école. À 13h25, les enfants peuvent partir. Les plus petits (1-2H) sont accompagnés au bus et les plus grands partent seuls.

Pour les enfants restant à l'unité 5, les activités sont diverses et variées : bricolages, pâtisseries, jeux de société, jeux libres, histoires, promenades, etc.

Dès 15h15, l'école étant terminée, les enfants inscrits pour les unités du soir arrivent. Les enfants se lavent les mains et peuvent ensuite faire des activités libres ou le goûter selon le principe du repas de midi ou l'enfant mange quand il le désire.

Les enfants qui ont des devoirs peuvent les faire à l'accueil.

Dès que le goûter est terminé, des activités sont organisées selon le temps restant. Si la météo le permet, des jeux en l'extérieur ont lieu. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants dès 17h00. L'intervenante leur fera un retour en veillant à relever le positif en premier.

LES REPAS DURANT LA PERIODE SCOLAIRE

L'Attrape ouvre à 6h30. Les enfants inscrits pour l'unité 1 et 2 ont le choix de prendre un petit déjeuner à l'accueil ou d'apporter leur propre petit déjeuner. L'équipe éducative se chargera de proposer un petit déjeuner équilibré si les parents ont choisi cette prestation.

Durant l'unité 3, une collation sera proposée, généralement avec un fruit.

La matinée d'école terminée, les enfants se rendent seuls à l'AES pour le repas de midi. Seuls les enfants de l'école enfantines sont pris en charge par une intervenante. Les animatrices veilleront à ce que ce moment soit calme et reposant.

Le repas de midi se fait ensuite suivant le principe du « je mange quand je le désire ». Le repas est servi depuis l'arrivée de l'école et jusqu'à un maximum de 12h30.

Lors de l'arrivée de l'enfant, il a le choix entre aller manger, jouer dans l'AES, aller jouer à l'extérieur ou à la salle de sports suivant la météo.

Lorsque l'enfant prévoit de manger, il se lave les mains puis va chercher un verre d'eau et des services qu'il ira déposer à la place qu'il désire. Il ira ensuite chercher à manger chez les personnes en charge du service.

Le repas est servi en petite quantité dans la première assiette que les enfants reçoivent. Il est ainsi plus facile de finir l'assiette et de goûter à tous les ingrédients. Ils peuvent ensuite venir se resservir en fonction de leurs désirs mais en sachant qu'ils doivent estimer leur faim pour que tout soit mangé. Il est aussi proposé aux enfants qui le désirent de se resservir tous seuls quand cela est possible (par ex. hors pandémie COVID-19). Cette autonomie permet d'affiner le ressenti de leur faim en contrôlant au mieux les quantités prises ainsi que de développer leur motricité.

Les animatrices restent néanmoins attentives aux quantités d'apport journalier.

Afin que ce moment se passe au mieux pour tous, les animatrices veillent à ce que les enfants restent assis sur leur chaise tout en tenant compte des besoins de chacun (par ex. besoin de se rendre aux toilettes).

A la fin du repas, les enfants desservent eux-mêmes leur assiette, leur verre et leurs couverts. Ils vont ensuite chercher un chiffon humide pour nettoyer leur place afin que les enfants suivants puissent manger à une place propre.-Ils terminent en allant se laver les mains et les dents.

Ils peuvent ensuite choisir d'aller jouer dehors ou rester pour jouer dans l'accueil pendant encore un moment avant de sortir.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Les enfants qui ont décidés d'aller jouer dehors avant le repas, sont libres de rester jouer jusqu'à 12h30 au maximum avant de devoir aller manger. Lorsqu'ils désirent aller manger, ils informent la personne en charge des enfants afin qu'elle puisse avertir le personnel resté dans l'AES de leurs arrivées (par talkie-walkie).

De même lors de la venue d'un enfant ayant déjà manger et voulant aller dehors, les intervenantes à l'intérieur avertissent la personne à l'extérieur de la venue de nouveaux enfants.

Les intervenantes prennent soins de vérifier que tous les enfants aillent manger et ont passé un moment à l'extérieur avant de repartir pour l'école.

Pour le goûter, des fruits sont proposés avec du pain ou parfois une pâtisserie faite maison durant les alternances.

HYGIENE ET SANTÉ

Pour une bonne hygiène dans le cadre de l'accueil, il est demandé aux enfants de se laver les mains en arrivant, avant et après les repas et après un passage aux toilettes.

Lorsqu'un enfant est malade, nous demandons aux parents de le garder à la maison. Si l'enfant se trouve mal à l'accueil, une animatrice téléphonera aux parents pour qu'ils viennent le chercher au plus vite.

Si un enfant a un problème de santé qui nécessite un traitement ou souffre d'une maladie chronique et doit prendre un médicament à l'AES, il est demandé aux parents de fournir une autorisation ainsi que la posologie exacte du médicament à donner.

En cas d'accident, un protocole a été établi pour assurer la sécurité des enfants. Les animatrices en ont pris connaissance et il est affiché à proximité de la cuisine.

En cas d'incendie, un protocole a également été établi pour assurer la sécurité et l'évacuation des enfants. Les animatrices en ont pris connaissance et il est affiché à proximité de la cuisine.

La structure dispose d'une petite pharmacie. Elle contient quelques pansements, de la ouate hémostatique, des compresses de gaz stérile, un thermomètre ainsi qu'une poche de glace.

L'accueil dispose d'un concept d'hygiène établi selon le manuel d'hygiène des crèches de l'Etat de Fribourg. Il est à disposition des intervenantes et du personnel de nettoyage.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

URGENCE

Lors de l'absence d'un enfant, l'intervenante prévient en premier lieu les parents. S'il n'est pas possible de les joindre, l'intervenante signale l'absence à la Responsable qui se chargera de contacter les parents ou l'enseignant en cas de non-réponse.

Si l'absence de l'enfant perdure sans être justifiée et que les parents ne répondent pas, la Responsable peut prendre la décision d'avertir la police au maximum 30 minutes après l'heure d'accueil prévue dans l'unité. La Responsable fera ensuite un rapport à la Conseillère communale en charge de l'AES.

En cas d'accident, le personnel est habilité à pratiquer les premiers secours.

En cas d'incendie, le personnel s'assure de prévenir les pompiers et doit veiller au bon déroulement de l'évacuation. Le point de rencontre se trouve devant la salle polyvalente. Le personnel veille que tous les enfants soient sortis et il se charge de prendre la liste des présences ainsi que le téléphone de l'AES.

LA CONFIDENTIALITE

Les informations confidentielles que les parents fournissent à l'AES (situation familiale, santé ou autre) ne sont en aucun cas communiquées à de tierces personnes.

La Responsable et les animatrices sont tenues au droit de réserve avec une obligation de confidentialité.

Les enfants pris en photos dans le cadre de l'AES ne le sont qu'avec l'accord au préalable des parents. Les photos prises dans le cadre de l'accueil ne pourront pas être utilisées sur internet ou sur les réseaux sociaux. Elles seront employées exclusivement pour l'AES.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

REFLEXION

En cas de suspicion de maltraitance, le personnel en informe au plus vite la Responsable de l'AES qui appliquera le protocole du Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg (SEJ) et qui se chargera d'avertir la Conseillère communale en charge de l'accueil extrascolaire qui décidera des suites à donner.

Le protocole détaille la procédure à suivre et indique les liens vers les organismes à contacter pour évaluer la situation avec des professionnels, notamment la permanence Intake du Service de l'enfance et de la Jeunesse (*site internet du SEJ : www.fr.ch/SEJ*).

La confidentialité stricte s'appliquera et la Responsable veillera à ce que les informations ne soient divulguées qu'aux personnes concernées.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

4 AES VACANCES

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ATTRAPE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'Attrape est ouverte par demi-journée. Les ouvertures sont réévaluées lors de chaque période de vacances selon les inscriptions.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité matin	06h30 - 11h30	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité midi	11h30 - 13h30	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité après-midi	13h30 . 17h30	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité soir	17h30 - 18h30	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

L'accueil est ouvert en tournus avec les communes de Châtonnaye, Torny et Villorsonnens durant les périodes suivantes :

- les 2 semaines des vacances d'automne
- la semaine des vacances de carnaval
- les 2 semaines des vacances de Pâques (sauf jours fériés officiels)
- En juillet => les 2 semaines qui suivent la fin de l'année scolaire
- En août => les 2 semaines qui précèdent la rentrée scolaire

Une convention intercommunale établit les principes et les modalités de l'AES vacances afin d'assurer une organisation harmonieuse et efficace entre les communes.

L'accueil des enfants se fait dès 6h30. Les parents amènent généralement l'enfant jusque dans le vestiaire et transmettent les informations ordinaires. Si l'enfant a déjà déjeuné, il peut s'occuper selon ses envies (jeux de société, jeux de construction, lecture, dessin, etc.).

**le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

Dès 8h00, il est proposé une activité à thème, décidée en colloque. Les thèmes suivent les saisons ou les différentes fêtes du calendrier (bricolages, pâtisseries, jeux de société, jeux libres, histoires, promenades en forêt, construction de cabane, joutes sportives, musique, etc...). Les bricolages sont adaptés à l'âge des enfants.

Les enfants qui ne veulent pas participer aux activités créatrices peuvent jouer, lire ou dessiner librement. Durant la matinée, selon la météo, l'intervenante sortira pour que les enfants puissent prendre l'air et se défouler librement.

Avant la collation, les enfants se lavent les mains.

Le déroulement du repas est détaillé dans le paragraphe repas.

Dès 14h00, il sera proposé une activité à thème, décidée en colloque. Les thèmes suivent les saisons ou les différentes fêtes du calendrier (bricolages, pâtisseries, jeux de société, jeux libres, histoires, promenades, ...). Les bricolages sont adaptés à l'âge des enfants.

Avant le goûter, les enfants se lavent les mains et peuvent ensuite faire des activités libres.

Dès que le goûter est terminé, des activités sont organisées selon le temps restant. Si la météo le permet, des jeux en l'extérieur ont lieu. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 17h30. L'intervenante leur fera un retour en veillant à relever le positif en premier.

LES REPAS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'Attrape ouvre à 6h30. Les enfants ont le choix de prendre un petit déjeuner à l'accueil ou d'apporter leur propre petit déjeuner. L'équipe éducative se chargera de proposer un petit déjeuner équilibré si les parents ont choisi cette prestation.

Durant la matinée, une collation sera proposée, généralement avec un fruit.

Les animatrices veilleront à ce que le repas de midi soit calme et reposant.

Lorsque le repas est prêt, l'intervenante annonce que le repas de midi peut être pris. Les enfants peuvent venir chercher à manger lorsqu'ils le désirent et ce jusqu'à un maximum de 12h30. Il ne sera pas possible aux enfants d'aller jouer dehors pendant cette période à moins qu'au moins 2 intervenantes soient présentes.

L'animatrice présente prendra soin d'expliquer le principe « je mange quand je le désire » aux enfants qui ne sont pas inscrit dans la commune de Villaz.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le repas est servi en petite quantité dans la première assiette que les enfants reçoivent. Il est ainsi plus facile de finir l'assiette et de goûter à tous les ingrédients. Ils peuvent ensuite venir se resservir en fonction de leurs désirs mais en sachant qu'ils doivent estimer leur faim pour que tout soit mangé. Il est aussi proposé aux enfants qui le désirent de se resservir tous seuls quand cela est possible (par ex. hors pandémie COVID-19). Cette autonomie permet d'affiner le ressenti de leur faim en contrôlant au mieux les quantités prises ainsi que de développer leur motricité.

Les animatrices restent néanmoins attentives aux quantités d'apport journalier.

Afin que ce moment se passe au mieux pour tous, les animatrices veillent à ce que les enfants restent assis sur leur chaise tout en tenant compte des besoins de chacun (par ex. besoin de se rendre aux toilettes).

A la fin du repas, les enfants desservent eux-mêmes leur assiette, leur verre, leurs couverts et nettoient leur place à l'aide d'un chiffon humide. Ils vont ensuite se laver les mains et les dents.

Pour le goûter, des fruits sont proposés avec du pain ou parfois une pâtisserie faite maison durant la journée.

LES ACTIVITÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Les éducatrices organisent des activités variées, en intérieur ou en extérieur, par demi-jours. Un planning hebdomadaire des activités sera réalisé et adapté en fonction de la météo et de la fréquentation.

Elles veilleront à mettre à disposition du matériel pour que l'enfant puisse à sa convenance créer, inventer, jouer seul ou à plusieurs en toute sécurité.

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

5 DIVERS

FORMATION CONTINUE

La Commune donne la possibilité de suivre des cours de formation continue à son personnel qui devra également renouveler tous les 5 ans les cours de premiers secours.

ANNEXES

- Les cahiers des charges du personnel (Responsable, intervenante, auxiliaire)
- La charte de vie
- Le concept d'urgence
- Le protocole accident
- Le protocole incendie

Le présent concept a été validé le 12 juillet 2021, le 8 mars 2022, le 8 novembre 2024 par le personnel de l'accueil extrascolaire ainsi que le 23 août 2021, le 14 mars 2022, le 18 novembre 2024 par le Conseil communal de Villaz. Il peut être amené à être modifié ultérieurement par la Responsable de l'AES en accord avec la Commune de Villaz.

Les soussignés certifient avoir pris connaissance de ce document et s'engagent à le respecter.

Villaz-St-Pierre, le

Accueil extrascolaire L'Attrape

La Responsable
Cindelle Berset

L'ASE, suppléante de la Responsable
Nathalie Desbiolles

L'intervenante
Catherine Mury

L'ASE
Noémie Schenevey

L'auxiliaire
Guida Pinto Sobral

L'auxiliaire
Jean-Marie Hirt

Commune de Villaz

Le Syndic
Jacques Wicht

La Secrétaire
Christiane Rime

*le féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.